



# Egalité homme-femme à la DDC : lignes stratégiques et priorités thématiques 2015-2018

## 1. Contexte

### 1.1. L'égalité homme-femme, un outil-clé dans la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement durable

Les inégalités entre les sexes constituent l'un des principaux obstacles au développement durable, à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Malgré les progrès considérables accomplis dans la lutte contre la pauvreté dans le cadre des Objectifs du Millénaire (OMD), cette dernière reste intimement associée au sexe : environ 70 % des personnes vivant dans une pauvreté extrême sont des femmes. A l'origine de ce phénomène, on trouve des inégalités spécifiquement liées au sexe, lesquelles entravent un accès équitable à des services de base, au marché de l'emploi et à un revenu, le plus souvent en défaveur des femmes. Ainsi, ces dernières sont majoritairement actives dans des secteurs peu productifs, où les conditions de travail sont précaires et la sécurité sociale, inexistante. En outre, elles sont généralement moins bien payées que les hommes. Dans les économies rurales, les femmes n'ont qu'un accès limité aux ressources naturelles et aux moyens de production. Par ailleurs, parmi les personnes aux ressources économiques modestes, les femmes sont plus susceptibles que les hommes de voir leur qualité de vie affectée par les changements climatiques. En outre, des femmes du monde entier sont victimes de violences, de discriminations juridiques et sociales ainsi que d'exclusion à cause de leur sexe, tant dans la sphère publique que privée, et n'ont qu'une influence limitée sur les processus de décision sociaux, politiques et économiques. Enfin, tout particulièrement dans le cadre de crises, de conflits et de processus de transformation, les droits des femmes et des jeunes filles sont mis à mal par la violence, un manque de sécurité et l'érosion des structures étatiques.

**Combattre efficacement la pauvreté et instaurer un développement durable exige que femmes et hommes puissent déployer leur potentiel et leurs ressources en toute parité.** Pour cela, il est indispensable de leur garantir les mêmes droits et d'assurer l'égalité des chances. Pour équilibrer les rapports homme-femme, toutefois, il est essentiel d'adopter une approche globale. En effet, la définition sociale des rôles associés aux deux sexes, la répartition du travail entre eux et les stéréotypes ne limitent pas seulement les possibilités des femmes, mais aussi celles des hommes. Pour obtenir des changements durables et progresser vers l'égalité, il faut donc **plus souvent placer les hommes et les garçons au centre des activités liées aux questions de genre.**

### 1.2. L'égalité homme-femme dans le nouvel agenda de développement pour l'après-2015

L'égalité des sexes occupe dès lors une position centrale dans les processus actuels liés à la définition d'un nouvel agenda de développement pour l'après-2015, de sorte qu'elle figure parmi les quatre domaines prioritaires cités dans le mandat du Conseil fédéral. La Suisse appelle à **l'adoption d'un objectif spécifique ainsi qu'à l'intégration, dans tous les autres objectifs de développement, de buts à atteindre et d'indicateurs liés à la problématique du genre.** En collaboration avec les services du DFAE chargés des questions de genre, la DDC a formulé comme suit la position de la Suisse en matière d'égalité des sexes : égalité des chances dans le

développement économique comme dans l'accès au travail et aux ressources naturelles, élimination de toute forme de violence contre les femmes et les jeunes filles ainsi que participation égale à tous les niveaux des processus de décision sociaux, économiques et politiques (cf. Position de la Suisse en annexe).

Dans le document final du *Groupe de travail ouvert* (GTO), adopté en juillet 2014, l'égalité des sexes est un *objectif à part entière* (objectif 5), ancré de façon transversale dans les objectifs de développement associés. La DDC a fourni des contributions importantes au travail de réflexion du GTO, lesquelles ont trouvé leur place dans le document final<sup>1</sup>. Il s'agit maintenant de poursuivre les processus en cours et les négociations en accord avec nos partenaires nationaux et internationaux, afin de veiller à ce que le nouvel agenda de développement prenne en compte l'égalité des sexes dans toutes ses dimensions – sociales, économiques, politiques et juridiques. Il est aussi particulièrement important de renforcer le dialogue politique dans les pays partenaires pour soutenir l'application locale et la mise en œuvre à l'échelon national, par exemple en aidant certains pays à développer des bases de données et des indicateurs relatifs au genre, pour une meilleure orientation vers les résultats et un suivi plus efficace.

Le nouvel agenda de développement pour l'après-2015 fera référence pour la future politique en faveur de l'égalité des sexes et des droits des femmes à l'échelon planétaire. De même, le nouvel objectif global en matière d'égalité influencera fortement l'orientation de la DDC et devra se refléter dans le message 2017-2020.

### 1.3. L'égalité homme-femme à la DDC

En élaborant sa politique de promotion de l'**égalité homme-femme** en 2003, la DDC a reconnu que c'était une des **clés de la réduction de la pauvreté** et soumis l'ensemble de l'institution à ce principe. Cette politique se fonde sur des directives nationales et internationales, ainsi que sur des engagements pris par la Suisse<sup>2</sup>. Elle est mise en œuvre grâce à l'**approche intégrée de l'égalité**, une stratégie triple qui passe par l'intégration du genre comme thème transversal dans tous les thèmes et programmes de la DDC, le soutien à des interventions ciblées sur la promotion de l'égalité homme-femme et l'adoption de mesures visant des transformations institutionnelles.

La célébration, en 2013, des dix ans de cette politique, a permis de dresser un bilan, qui s'avère réjouissant : la DDC dispose d'une longue expérience et d'instruments performants, qui permettent d'intégrer systématiquement la dimension genre à tous les niveaux et dans chacun des secteurs thématiques. Le réseau genre facilite la promotion des compétences et un apprentissage commun centrale-terrain. De plus, l'année 2014 a été marquée par l'adaptation du « **marqueur genre** » du Comité d'aide au développement de l'OCDE, outil pertinent du point de vue du pilotage<sup>3</sup>.

En tant qu'institution, la DDC reste cependant tenue de placer l'**égalité comme objectif central** dans son travail et de présenter des résultats et progrès spécifiques, afin de mettre en évidence sa contribution aux objectifs de développement. Il convient donc de consolider l'expertise et les capacités permettant d'intégrer systématiquement la dimension genre au niveau des programmes et de la stratégie et de développer des indicateurs et des systèmes de monitoring

---

<sup>1</sup> Ses apports concernent entre autres l'élimination de la violence contre les femmes, l'accès aux ressources naturelles et à la terre ou l'importance de la sécurité sociale, tout comme la nécessité de reconnaître les activités non rémunérées de soins et d'assistance (« unpaid care work ») comme un facteur critique favorisant une forte pauvreté. Si la DDC s'est également investie pour l'intégration de la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité en apportant des propositions de formulation concrètes, ces points ne figurent actuellement pas explicitement dans la version actuelle du document du GTO.

<sup>2</sup> Citons à ce titre, au niveau national, l'article constitutionnel sur l'égalité et la loi sur l'égalité, au niveau international, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le Programme d'Action de Beijing, les OMD et la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité.

<sup>3</sup> Le marqueur genre (*Gender Equality Policy Marker*) mesure la part des interventions et dépenses pertinentes du point de vue de l'égalité homme-femme et distingue *intégration transversale et mesures propres à la promotion de l'égalité des sexes*.

à même de saisir les résultats à long terme en matière de transformation. Concrètement, il ne s'agit pas uniquement de tenir le compte des bénéficiaires (hommes et femmes), mais de démontrer l'impact de cette politique, par exemple comment le revenu supplémentaire dont des femmes peuvent disposer en toute autonomie peut favoriser une amélioration de l'alimentation, de la santé et de l'instruction des enfants et renforcer leur position au sein de la famille. De plus, il y a lieu d'asseoir la position de la DDC dans les forums et processus internationaux idoines et d'optimiser la cohérence de l'action engagée au sein du DFAE en faveur de l'égalité des sexes et du droit des femmes<sup>4</sup>.

#### 1.4. L'égalité homme-femme dans le Message concernant la coopération internationale de la Suisse

L'égalité homme-femme est l'un des **thèmes transversaux** inscrits dans le Message concernant la coopération internationale 2013-2016, ce qui traduit son importance centrale du point de vue de la réduction de la pauvreté et du développement durable. Toutefois, comme aucun objectif n'a été arrêté pour ces thèmes transversaux, la mise en œuvre de cette politique manque de systématique, d'où un double écueil : difficulté, d'une part, à démontrer que celle-ci contribue à la réalisation des objectifs de développement, et difficulté, d'autre part, à apprécier les progrès accomplis et, partant, à rendre compte du respect des engagements nationaux et internationaux.

La formulation du nouveau Message 2017-2020 nécessitera donc une meilleure intégration de la dimension genre. Deux critères serviront à cet égard de directives : 1) veiller à la cohérence avec la position adoptée par le Conseil fédéral à cet égard dans l'agenda pour l'après-2015, qui exige une approche duale d'un objectif spécifique, doublée d'un ancrage transversal ; 2) orienter davantage les efforts en matière de genre sur les résultats. Ajoutons que l'actuelle note au Conseil fédéral (état décembre 2014) propose un **septième objectif stratégique pour le genre**, lequel tient compte de ces deux critères, l'application concrète devant être précisée pour chaque crédit-cadre conformément aux mandats *ad hoc*.

## 2. Lignes stratégiques et priorités thématiques

Fondées sur l'examen des OMD et la position de la Suisse relative à l'agenda pour l'après-2015, les lignes stratégiques définissent les priorités thématiques pour 2015 à 2018 en s'inspirant des discussions concernant le nouveau message. Ses trois champs d'action prioritaires sont :

- 1) **les contextes fragiles** – genre et droit des femmes en période de conflit et dans des contextes fragiles ;
- 2) **l'économie** – accès aux ressources naturelles, à la formation et au revenu dans les économies rurales et dans les zones urbaines ;
- 3) **la politique** – renforcement de la participation politique des femmes et gouvernance locale.

Il s'agira de réexaminer les priorités thématiques en 2016, une fois le nouveau message adopté. Quant à la mise en œuvre, elle est détaillée dans l'Annexe 1.

---

<sup>4</sup> L'appréciation des succès et défis de l'approche intégrée de l'égalité à la DDC coïncide avec les expériences de la majorité des bailleurs de fonds, comme le révèle un rapport récemment publié par le réseau du Comité d'aide au développement de l'OCDE pour l'égalité homme-femme, qui analyse les données de 23 donateurs, DDC comprise (Des ambitions aux résultats : concrétiser les engagements en matière d'égalité homme-femme dans les institutions des pays donateurs, OCDE/CAD 2014).

## **2.1. Contextes fragiles – Genre et droits des femmes en période de conflit et dans des contextes fragiles**

La majorité des Etats fragiles affectés par des conflits n'atteindront pas les OMD, et encore moins le troisième d'entre eux relatif à l'autonomisation des femmes. Pendant et après un conflit, les femmes et les hommes n'ont pas les mêmes rôles, les mêmes besoins, la même vulnérabilité : d'une part, les femmes et les filles sont particulièrement touchées par la violence sexospécifique, d'autre part, les conflits créent également des opportunités propices à l'autonomisation des femmes, qui peuvent être amenées à jouer un rôle majeur dans les processus nationaux et locaux de gouvernance et de rétablissement de la paix. Les hommes ne sont pas épargnés par la violence basée sur le genre ; celle-ci fait même l'objet d'un tabou plus lourd encore que chez les femmes. Mettre l'accent sur les hommes et les garçons dans ces contextes caractérisés par la fragilité revêt donc une importance déterminante. Aussi faut-il, d'abord, appréhender les hommes aussi bien comme auteurs que comme victimes de violence, ensuite, les impliquer davantage dans les activités de prévention de la violence et la promotion de l'égalité homme-femme (Engaging Men & Boys). Dans le cadre des conflits, on s'emploiera à renforcer la dimension genre dans les interventions à caractère humanitaire et la protection sexospécifique des réfugiés, principalement pour les femmes et les filles, mais sans pour autant négliger les vulnérabilités propres aux hommes et aux garçons (recrutement d'enfants soldats p. ex.).

L'une des priorités de la DDC consiste à intervenir dans les contextes fragiles. La Suisse a d'ailleurs signé le « *New Deal* pour l'engagement dans les Etats fragiles » et préconise l'inscription d'objectifs plus précis à ce sujet à l'agenda pour l'après-2015. En outre, en lançant la troisième phase du Plan national d'action pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU (PNA 1325), la Suisse a consolidé son engagement majeur en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, engagement dont la concrétisation revient pour l'essentiel à la DDC.

L'objectif est d'asseoir les droits des femmes et des filles dans les conflits, de prévenir et combattre les violences sexospécifiques (axées sur femmes et hommes) en mettant en œuvre les mesures correspondantes et d'encourager la participation des femmes dans les processus de paix, de transformation et de construction de l'Etat.

### 1<sup>e</sup> ligne stratégique :

*Renforcer les droits des femmes et des filles dans les contextes fragiles et intégrer la dimension de genre au niveau des politiques et des programmes (conformément aux axes prioritaires du PNA 1325)*

- Multiplier les efforts visant à **prévenir et à combattre les violences sexospécifiques** en se concentrant sur les contextes post-conflit, les crises humanitaires et l'inclusion des hommes.
- Renforcer la participation des femmes et l'intégration de la dimension genre dans les processus locaux de paix, de transformation et de construction de l'Etat.

## **2.2. Economie – accès aux ressources naturelles, à la formation et au revenu dans les économies rurales et dans les zones urbaines**

Dans la production agricole, l'économie rurale ainsi qu'en zone urbaine, les femmes jouent un rôle capital au niveau de la réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire. Leur accès à la propriété foncière et à l'exploitation du sol, aux moyens de production, à la formation professionnelle ainsi qu'aux services financiers est cependant entravé par les discriminations sociales et juridiques dont elles sont victimes. Dans les économies rurales, les femmes travaillent le plus souvent au sein d'exploitations familiales et dans le secteur informel, où elles

assument une lourde charge de travail pour une faible productivité et moyennant un revenu dérisoire, si bien que leur capacité à contribuer au développement ainsi qu'à la sécurité alimentaire et économique est sous-exploitée. De plus, les femmes défavorisées sont les premières touchées par les effets délétères de la raréfaction des ressources, du changement climatique et des systèmes d'agriculture extensive et souvent peu armées pour s'adapter, ce qui augmente encore leur risque de pauvreté. Dans les zones urbaines, elles sont nombreuses dans les secteurs à bas salaire, où les conditions de travail sont précaires et la protection sociale rudimentaire, sans compter que leur accès aux formations qualifiantes, au marché et aux services est considérablement restreint par des facteurs sexospécifiques.

Il y a donc lieu d'apporter aux femmes un soutien ciblé pour qu'elles puissent accéder aux ressources naturelles, à la formation, au marché et aux services, bénéficier d'une couverture sociale plus solide et participer plus activement à la conception des conditions-cadre propres au marché local.

Plusieurs analyses<sup>5</sup> ont montré que cette situation tenait principalement à deux facteurs : d'une part, les femmes sont victimes de discriminations multiples fondées sur des critères religieux et sociaux, ainsi que sur l'appartenance ethnique, d'autre part, ce sont elles qui effectuent la plus grande partie des activités non rémunérées (travaux domestiques et travail d'aide), qui, du fait des normes sociales profondément ancrées et de la répartition traditionnelle des rôles, échoient généralement aux femmes. Or, dans les pays pauvres et les régions rurales plus encore qu'ailleurs, ces activités sont hautement chronophages (p. ex. ramasser le bois pour le feu, chercher l'eau, cuisiner), ce qui limite drastiquement les possibilités qu'ont les femmes de se former et d'exercer une activité productive et lucrative. De même, elles sont souvent exclues du système de protection sociale, souvent réservé aux personnes générant un revenu et occupant un emploi formel, ce qui alimente le cercle vicieux de la pauvreté<sup>6</sup>.

## 2<sup>e</sup> ligne stratégique :

*Dans le domaine de l'économie rurale, de la sécurité alimentaire, de l'eau, de l'adaptation au changement climatique et du développement du secteur privé, les programmes de la DDC peuvent avoir davantage d'impact sur les questions de parité.*

- Améliorer la sécurité alimentaire en instaurant l'égalité des droits dans l'**accès aux ressources naturelles**, avec un accent particulier sur la **gouvernance foncière**
- Renforcer l'**autonomie économique des femmes** en améliorant les chaînes de création de valeur et en assurant leur accès à la formation professionnelle, ainsi qu'aux marchés et aux services (développement du secteur privé).
- Identifier des approches innovantes comprenant des **systèmes de sécurité sociale qui tiennent compte de la dimension du genre** dans les économies rurales et les zones urbaines.

### **2.3. Politique – renforcement de la participation politique des femmes et gouvernance locale**

Dans le monde entier, l'influence des femmes sur les processus décisionnels reste inférieure à celle des hommes, qu'il s'agisse de la politique, de l'économie, de la société ou du foyer. Les différences les plus flagrantes se dessinent néanmoins au niveau de la participation politique, tant en matière de représentation et de poids des femmes dans les instances politiques que de la participation des femmes, en leur qualité de citoyennes, à la répartition des ressources

<sup>5</sup> p. ex. le Rapport de la rapporteuse spéciale des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits humains (2013), les résultats 2014 du ISE/SIGI (OECD/DEvCenter), ou encore la publication de la DDC intitulée Plus-value – Contributions au développement économique sensible au genre (2011).

<sup>6</sup> Dans la rubrique « Genre » du document final du GTO, le travail d'aide non rémunéré et la sécurité sociale font l'objet d'un traitement et d'un objectif séparés ; ils figurent également dans la position suisse relative à l'agenda pour l'après-2015.

financières et à la définition des priorités. Permettre aux femmes de participer aux décisions politiques sur un pied d'égalité avec les hommes, et ce quel que soit l'échelon ou le domaine social, est donc l'une des exigences primordiales se déclinant sous l'objectif « Genre » de l'agenda après-2015 ; elle est d'ailleurs défendue par la Suisse, qui l'ancrera de surcroît dans le message au titre de la gouvernance locale.

L'objectif est de permettre aux hommes et aux femmes d'exercer leurs droits et de remplir leurs devoirs de citoyens sans discrimination et que les services communaux tiennent compte des besoins spécifiques des deux sexes. La DDC s'emploie en outre à encourager l'autonomisation politique des femmes, afin que leur voix soit entendue dans les processus décisionnels locaux et nationaux.

### 3<sup>e</sup> ligne stratégique :

*Dans le domaine de la gouvernance locale, les programmes de la DDC intègrent systématiquement les aspects liés au genre, favorisent l'autonomisation politique des femmes de façon ciblée et présentent davantage de résultats sexospécifiques.*

- Renforcer l'**autonomisation politique des femmes** dans les processus de démocratisation et les programmes visant l'inclusion sociale et la participation citoyenne.
- Intégrer la **dimension genre dans la gouvernance locale, la gestion des finances**

## **3. Mise en œuvre – instruments et modalités**

Il convient de consolider les instruments et modalités de mise en œuvre de façon ciblée pour que les lignes stratégiques énoncées et le nouveau message pour les prochaines années puissent porter leurs fruits. Rappelons que la priorité est de consolider le positionnement et la visibilité de la dimension de genre à la fois dans les processus politiques et les initiatives internationales actuels, le renforcement des capacités, l'apprentissage institutionnel dans le réseau genre, l'approche intégrée de l'égalité et l'assurance qualité afin qu'elle s'ancre solidement dans l'institution.

### **3.1. Renforcer la dimension genre dans le dialogue politique**

**La dimension genre dans le nouveau message :** mettre en œuvre la dimension genre dans les crédits-cadre alloués à la DDC dans le cadre du nouveau message pour 2017 à 2010, contribuer à améliorer la cohérence des politiques en faveur de l'égalité homme-femme et des droits des femmes au sein de la DDC.

**La dimension genre dans l'agenda pour l'après-2015** (financement du développement compris) : alimenter l'argumentaire sous-tendant la position suisse et étayer le discours à adopter dans le processus multilatéral dans le cadre des négociations pour l'après-2015, veiller à l'harmonisation de l'orientation et à la coordination avec les autres acteurs pertinents en Suisse et renforcer le dialogue politique avec les pays partenaires de la DDC en vue de la mise en œuvre du nouvel agenda.

**Initiatives, plateformes et processus internationaux :** consolider le dialogue politique, la visibilité et l'engagement en faveur de la dimension du genre, en mettant l'accent, premièrement, sur les **contextes fragiles** (« *New Deal* pour l'engagement dans les Etats fragiles », résolution 1325 de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, initiatives sur les violences sexuelles et sexospécifiques dans les conflits et les crises humanitaires), deuxièmement, sur les

**thématiques des programmes globaux** (plateformes, processus et organisations concernés par la sécurité alimentaire – les institutions basées à Rome p. ex. – le changement climatique, l'eau et la migration), troisièmement sur les **processus politiques de l'aide humanitaire** (RRC, Sommet humanitaire mondial, etc.).

#### *Mesures concrètes*

- **Intégrer de manière systématique et ciblée**, pour chacun des processus politiques majeurs, les **aspects liés au genre aux positions de la DDC et de la Suisse**. La Direction veille à ce qu'ils figurent dans tous les discours et déclarations.
- Inscrire plus fréquemment la dimension genre comme priorité de la Suisse dans le **CoreContribution Management** pour les contributions versées aux institutions multilatérales et internationales.
- Définir des axes prioritaires concernant la dimension genre pour le dialogue politique avec les pays partenaires dans le cadre de **nouvelles stratégies de coopération**.

### **3.2. Promouvoir la gestion du savoir et l'apprentissage au sein du réseau genre**

**Renforcement des capacités** : approfondir l'expertise facilitant l'intégration systématique de la dimension du genre au niveau des programmes et de la stratégie de coopération (intégrer au catalogue de formation continue de la DDC des modules sur le genre, tant pour les collaborateurs de la centrale que ceux engagés sur le terrain, en les adaptant au groupe cible).

**Capitalisation et gestion du savoir** : favoriser une culture d'apprentissage et de la communication horizontale au sein du réseau genre et capitaliser de façon ciblée sur les expériences glanées dans des champs thématiques définis.

**Coopérations thématiques** : consolider les **réseaux régionaux genre** et intensifier les coopérations avec les réseaux thématiques et normatifs pertinents au sein de la DDC.

#### *Mesures concrètes*

- Mettre en œuvre, dans le cadre du programme de formation continue de la DDC, des **mesures adaptées à chaque groupe cible**, afin d'approfondir l'**expertise en matière de genre et d'améliorer son institutionnalisation** (centrale et terrain, au niveau du management comme des programmes).
- **Renforcer les points focaux Genre dans les Bucos**, en apportant un encouragement et un soutien ciblés aux cadres (temps, ressources, formation continue, coaching).
- Les cadres et responsables thématiques **promeuvent les coopérations en réseau**, en prévoyant les incitations idoines.

### **3.3. Garantir l'ancrage institutionnel de la dimension genre grâce à l'approche intégrée de l'égalité et l'assurance qualité**

Orienter davantage le travail sur l'efficacité pour obtenir des **résultats genre** (changements dans les relations homme-femme et contribution à la réalisation des objectifs de développement).

Développer des indicateurs et des systèmes de monitoring pour optimiser la **qualité du reporting**.

**S'assurer systématiquement de la mise en œuvre** de l'approche intégrée de l'égalité au niveau de l'institution pour pouvoir mieux rendre compte des résultats (marqueur genre).

### Mesures concrètes

- **Présenter plus fréquemment les résultats en matière de genre et veiller à leur visibilité dans les rapports de gestion** (rapports annuels, rapports sur l'efficacité) et les documents publics (rapports annuels, communication-RP).
- Le point focal Genre présente (comme jusqu'à présent) une fois l'an un **rapport** faisant le point sur la mise en œuvre de la politique d'égalité homme-femme **au niveau de la Direction**, afin de renforcer l'obligation de rendre des comptes.

## 4. Partenariats et ressources

### 4.1. Partenariats et collaborations

La DDC collabore avec différents instituts universitaires et internationaux, forts de compétences et d'une expertise spécifiques en matière de genre et de développement, qui contribuent à l'acquisition et à la gestion du savoir. On compte actuellement les partenaires suivants :

- 1) **Centre interdisciplinaire pour la recherche en études de genre**, Université de Berne (IZFG)
  - backstopping et soutien du réseau pour le shareweb, ainsi que capitalisation, assurance qualité et mesure de l'impact
  - développement des connaissances relatives au genre et au développement durable
- 2) **Bridge** (International Development Institute, Université de Brighton)
  - programme consacré à la thématique « Genre, changement climatique et sécurité alimentaire »
  - recherche participative et développement des connaissances relatives au genre et au développement durable
- 3) **Institut de hautes études internationales et du développement** (IHEID), 'Pôle Genre', Genève
  - colloques de deux jours et publications sur des questions d'actualité relatives au genre et au développement
  - programme de formation en ligne sur le genre, en français, pour l'Afrique francophone

Nouveauté pour 2015 : la DDC a soutenu financièrement pour la première fois l'**indice institutions sociales et égalité homme-femme (ISE/SIGI)** du Centre de développement de l'OCDE, au moyen du crédit global DDC OCDE. Il s'agira d'examiner si cette coopération est appelée à se prolonger pour développer des données sur le genre dans le cadre de l'agenda de monitoring après-2015. L'opportunité de nouer d'autres collaborations – avec la **MenEngage Global Alliance**, sur le travail sur le genre fourni par et pour des hommes, et avec l'**Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social** (UNRISD, Genève) sur les questions de genre, pauvreté et politique sociale – est à l'étude. De plus, il est prévu de **renforcer** et de systématiser les **échanges avec ONU Femmes**, en passe de devenir un **partenaire stratégique**, ce qui implique d'instaurer une collaboration étroite avec la Division Institutions globales.

Enfin, le point focal Genre s'investit de manière active dans les activités des réseaux internationaux, notamment celles, jusqu'à présent, du réseau du **Comité d'aide au développement de l'OCDE pour l'égalité homme-femme**, et celles, dorénavant, du **Gender Expert Group of the Learn4Development Network**.



#### 4.2. Ressources financières et humaines (état 2014)

Le point focal Genre dispose actuellement d'un crédit global Genre de quelque 300 000 CHF par an, qui couvre l'approche intégrée de l'égalité, le travail sur les réseaux, le backstopping et le renforcement des capacités, les **contributions allouées aux partenariats institutionnels et aux collaborations** s'élevant au total à 450 000 CHF par an.

Le point focal Genre de la DDC est implanté au sein de l'état-major Coopération régionale. Doté d'un EPT de 90 %, il sera à l'avenir secondé par une responsable Genre affiliée à l'Aide humanitaire (40 %) et par les membres et interlocuteurs du réseau genre à la centrale et dans les Bucos.

On examinera dans quelle mesure la mise en œuvre des présentes lignes stratégiques suppose une augmentation de l'enveloppe destinée aux partenariats et aux contributions et de la dotation en personnel pour soutenir le point focal Genre.

#### Annexes

- Les lignes stratégiques et priorités en bref
- La position de la Suisse *Gender Equality in the Post-2015 Agenda*